



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : Foncier / Infrastructures  
Réf : PV/LP/OB/BF/EB/GJ  
Tél. : 04 66 56 10.84

B2026\_02\_12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 29 AVRIL 2026**

**ÉTAIENT PRÉSENTS (61)** : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Sylvain ANDRE, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Aimé CAVAILLE, Gael MANCUSO, Jean-Luc GIBELIN, Éric PLANTIER, Philippe ALLIE, Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Valery BEUDIN, Liliane ALLEMAND, Philippe TALAGRAND, Michel VIGNE, Marc DUMAS, Christophe BONNEFOY, Olivier AVOUAC, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Thierry ORTIZ, Michel MERCIER, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Stéphane ALLIGNOL, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Jérôme VIC, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Jean-Marie MALAVAL, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Thierry JONQUET, Georges DAUTUN, Laurence BULTEZ-CADET, Jean-Noël PUDDU, Sébastien MAGNY, Georges RIBOT, Louise SALATHÉ, Georges MATICHARD

**POUVOIRS (11)** : Aurélie GENOLHER pouvoir à Jean-Luc GIBELIN, Jean-Claude ROUILLON pouvoir à Marie-Christine PEYRIC, Julie LOPEZ DUBREUIL pouvoir à Sylvain ANDRE, Denis KUCHARCZAK pouvoir à Marc JEKAL, Jean-Jacques VIDAL pouvoir à David GUIRAUD, Marielle VIGNE pouvoir à Thierry BAZALGETTE, Guy CHERON pouvoir à René MEURTIN, Fabien FIARD pouvoir à Rémy BOUET, Marc SASSO pouvoir à Jean-Marie MALAVAL, Laurent CHAPPELLIER pouvoir à Valérie MEUNIER, Bruno BIONDINI pouvoir à Michel VIGNE

**ABSENTS EXCUSÉS (04)** : Bonifacio IGLESIAS, Gérard BANQUET, Henri CROS, Patrick JULLIAN

**Objet** : Acquisition par Alès Agglomération à Madame Claire Dupont d'une bande de terrain de la parcelle cadastrée section CN n°590 au 23 rue Danton à Alès dans le cadre de l'opération NPNRU

**Le Bureau de Communauté,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

**Vu** la délibération C2026\_01\_05 du Conseil de Communauté du 9 avril 2026 portant délégation au Bureau de Communauté en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la convention du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain d'Alès signée le 17 décembre 2021 et l'avenant signé le 24 juin 2024,

**Considérant** que la requalification du Faubourg du Soleil, tant au niveau du bâti que des espaces extérieurs, est intégrée au projet de Renouvellement Urbain d'Alès,

**Considérant** que le projet de renouvellement urbain prévoit la rénovation du Faubourg du Soleil en intégrant la construction de bâtiments de logements neufs, la création d'espaces publics, la réfection des aménagements de voiries et la création d'un équipement public,

**Considérant** que le projet prévoit l'élargissement de la rue Fernand Pelloutier de manière à sécuriser les usages des différentes mobilités en créant une continuité piétonne aujourd'hui inexistante,

**Considérant** que pour mettre en œuvre cet élargissement, les parcelles CN158, CN164 et CN163 ont déjà été acquises par la collectivité,

**Considérant** qu'une partie de la parcelle cadastrée Commune d'Alès, 23 rue Danton, section CN n°590 permettra de prolonger le nouvel alignement prévu,

**Considérant** que ledit bien d'une superficie de 1 180 m<sup>2</sup>, appartient à Madame Claire Dupont, domiciliée 15 rue Danton et que cette dernière consent à vendre à Alès Agglomération une bande de terrain d'environ 3 mètres à prélever sur la largeur totale de la parcelle, correspondant à une surface approximative de 100 m<sup>2</sup>,

**Considérant** que la superficie exacte sera déterminée par un document d'arpentage à intervenir,

**Considérant** que d'un commun accord, la vente est consentie moyennant le prix de 70 € le m<sup>2</sup>,

**Considérant** que la portion du terrain est acquise en l'état et que l'ensemble des travaux nécessaires à l'élargissement de la rue Pelloutier sera effectué par Alès Agglomération,

**Considérant** que ces travaux comprennent entre autres, l'abattage de la haie existante, la réalisation d'un mur de soutènement permettant de soutenir l'élargissement de la plateforme de la rue, l'installation d'un grillage au-dessus du mur de soutènement pour marquer la limite entre le nouvel espace public et le terrain privé situé en contrebas ainsi que la plantation d'une haie pour remplacer l'existante en limite de mur côté privé, conformément à la coupe de principe de ces travaux jointe à la présente délibération,

**Considérant** que l'ensemble des frais de transfert de propriété seront à la charge de la Communauté Alès Agglomération,

**Considérant** qu'aucune autre prestation n'est à la charge de la Communauté Alès Agglomération,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

## DÉCIDE

De réaliser l'opération d'acquisition de la partie de la parcelle précitée aux conditions susmentionnées.

## AUTORISE

Monsieur le Président à intervenir à la signature de l'acte authentique permettant de réaliser la globalité de la présente opération et de tout acte en découlant.

**Votants : 72**  
**Pour : 72 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**Pour extrait conforme,  
Le Président,**

**Christophe RIVENO**

